



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 287 Mai 2011 Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur P705187

DES DÉMARCHES D'EXPRESSION



Se rassembler, pour ensemble s'exprimer et expérimenter le théâtre, la peinture, le dessin... Entendre et voir l'expression des autres, s'y confronter, se comprendre et interagir pour produire une expression collective où chacun apprend des autres et aux autres.

Nous voulons au travers de nos différentes actions, continuer à donner une place primordiale au rassemblement et à l'expression pour lutter contre les logiques d'appauvrissement qui enferment les plus pauvres dans un rôle d'assisté et méprisent leurs capacités à choisir, recevoir et donner leurs propres ressources.

Isa

EDITORIAL

N° 287 SOMMAIRE

L • S • T

LUTTES SOLIDARITÉS TRAVAIL

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte :
IBAN BE 67 00133858 9387

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR Mail
P705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 287
Mai 2011

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur

- Andenne 2/3
 - "Ensor démasqué"
- Ciney-Marche-Jemelle 3/4
 - Revendiquer le droit d'habiter

Plan HP: concertation ou répression?
- Namur 5
 - Le Fil
- Nos droits 6
 - Cohabitant ou isolé
- La page des enfants 7
 - "Le minibus et la camionnette"
- Petites nouvelles 8
- Ça se passe 8

ANDENNE

« ENSOR DÉMASQUÉ »

Des ateliers consacrés au peintre Ensor...

DÉCOUVERTE DE L'ARTISTE

L'atelier peinture d'Andenne est allé visiter l'exposition consacrée au peintre Ensor « Ensor démasqué » à l'espace ING à Bruxelles à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de sa naissance.

Anne Doumont nous accompagnait pour commenter la visite et les différentes œuvres exposées (plus de 60 tableaux et 140 dessins) de cet artiste belge qui vécut notamment à Ostende.

On a ainsi pu au fil des toiles découvrir sa pensée et son évolution artistique.

Cette exposition s'articulait sur deux grands thèmes. Dans un premier temps, celle-ci montre qu'Ensor était l'un des plus grands peintres réalistes du XIX^e siècle. Ses natures mortes, portraits, tableaux de genre moderne et dessins prouvent qu'il voulait et pouvait rivaliser avec les maîtres anciens et ses contemporains.

L'exposition s'intéressait ensuite de plus près au volet le plus original et le plus novateur de l'œuvre d'Ensor : ses fameux tableaux grotesques et ses masques.

LES ATELIERS

Cette visite lançait le début de plusieurs ateliers articulés sur le peintre Ensor.

Après avoir visionné un DVD « Les Ensorilèges de James Ensor », nous nous sommes lancés dans la création.

Nous avons notamment recomposé un tableau avec des collages de divers éléments d'Ensor. Nous avons aussi « démasqué Ensor » : à partir

de masques blancs, nous avons travaillé à l'aide de papier mâché en moulant l'expression et les traits appropriés que nous voulions leur donner. Ou bien encore en le suivant, nous avons peint la mer sur toile à l'aide de couteaux de peinture en y incorporant des éléments de peinture du maître.



Dans un autre moment, nous avons recréé « des tables » encombrées à la façon d'Ensor avec différents éléments ou objets que nous avons décorés avec des « chinoises ».

Nous avons terminé cette série d'ateliers en reproduisant une partie de ces tables par le dessin, à la manière du peintre.

Ces ateliers nous ont permis de découvrir de différentes manières ce peintre qui nous était jusque-là inconnu. Nous avons été surpris par ces différentes techniques utilisées et par le résultat obtenu.

Comme par exemple les masques qu'il utilise dans ses œuvres où il dévoile la véritable nature de ses personnages. Le fait de retrouver la mer dans ses peintures, lieu de sa naissance...

Ces ateliers nous ont permis de nous découvrir nous-mêmes, dans une démarche particulièrement bienveillante. Au regard de notre production terminée, nous sommes étonnés, nous-mêmes, de ce que nous sommes capables de faire. Qu'est-ce que c'est beau ! Pourtant, j'appréhendais que ce serait difficile ; que je prenais un

risque immense, que je n'y arrive pas, le risque du ridicule, du regard de l'autre...

Le groupe, avec son accueil chaleureux, un vrai respect partagé, une aide réciproque permanente et des encouragements généreux, a permis à chacun d'entrer derrière Ensor dans une découverte de soi et du groupe surprenante.

LES IMPRESSIONS...

Luigi : « c'est un bel atelier. On a été voir l'exposition puis, on a refait comme lui. Tout ce qu'on a fait, je trouve cela bien.

Les tables m'ont fait penser à ma grand-mère car elle les garnissait avec beaucoup de choses anciennes.

Je me sens mieux dans ma peau quand je viens. Ça me calme, me relaxe : je ne pense à rien.

La petite m'a dit que je dessinais bien. « On ne dirait pas que c'est nous qui avons fait cela ! » Tout seul, on ne peut pas le faire. Grâce au groupe, on a pu avancer. »

Laetitia : « cet atelier m'est apparu plus créatif que les autres. Mais j'aimais bien les autres aussi. Je ne pensais pas arriver à un tel résultat avec mon pot ! »

Nicole : « j'ai envie de réapprendre les couleurs et l'aquarelle. Le dessin, j'aime bien. On est au calme.

ANDENNE

On ne se dispute pas. On s'énerve juste sur la feuille. On est un bon groupe et on apprend beaucoup. Chaque fois que je suis venue, cela me faisait du bien de venir, de sortir de chez moi, de ne pas rester enfermée. »

Joëlle : « le dessin, c'était dur la tête, les bras, le corps, les détails à dessiner. Mais on est là pour apprendre. »

Marc : « j'avais très dur aussi... Ensor, je ne connaissais pas du tout. C'est un univers immense et Anne nous a un peu guidés. C'est un univers différent du nôtre, je ne voyais pas le rapport entre les masques, la Chine, la mer, etc... C'est difficile d'entrer chez lui.

Avec les différentes méthodes, on comprend mieux. L'idée, c'est qu'avec ce qu'on dessine, on symbolise quelque chose, on dit plein de choses. Une peinture dit les choses autrement que les mots. Plus on entre dedans,

plus on découvre, plus on apprend. On a eu du bon temps et on a pu entrer dans son univers. J'ai pris énormément de plaisir. Et puis, de voir la fierté de chacun au bout. Il y a aussi un grand respect. Merci beaucoup, je trouve que c'est une belle aventure. »

Sandra : « c'était une découverte d'Ensor. Un bel atelier où tout le monde avance et où chacun est content du résultat. »

Anne : « je rejoins Marc : je n'étais pas attirée par Ensor (côté macabre). J'ai été surprise de son parcours et de ses transformations, l'évolution dans ses peintures. Plus on apprend à connaître, plus on apprécie. Il y avait une belle concentration : on se sentait apaisé, en accord. La paix et la joie. Je suis heureuse de

voir l'ensemble (chacun a fait son petit morceau et puis, de voir la table, les peintures accrochées, exposées...). Merci de m'avoir permis cet atelier. »

Les participants à l'atelier



CINEY-MARCHE-JEMELLE

REVENDIQUER LE DROIT D'HABITER

Pour que les solutions de logement des plus pauvres ne soient plus mises à mal

La note d'actualisation du Plan HP et de sa mise en oeuvre a finalement été approuvée par la Gouvernement wallon le jeudi 28 avril 2011.

Comme nous en faisons échos dans le journal des mois de février et mars, un collectif d'associations, dont LST fait partie, s'est mobilisé face à certaines mesures qui font craindre le pire pour l'avenir des résidents permanents en camping et parc résidentiel.

Malgré cette mobilisation et une importante couverture médiatique, le Gouvernement a refusé d'écouter réellement les craintes que nous exprimons.

Pourtant, nous connaissons un grand nombre de résidents perma-

nents, parmi les plus pauvres, qui ont déjà dû faire face à de nombreuses pressions visant à les faire partir de là où ils habitent.

Certains ont fini par partir ou ont été expulsés. Très peu ont été relogés dans un logement qui garantisse à leur famille un meilleur avenir.

L'exemple de la violente fermeture du camping de Binche Plage, cautionnée dans la presse par un conseiller du cabinet Tillieux, illustre tout à fait le caractère répressif du Plan HP. En effet, pour lui, la manière dont la commune a géré la fermeture du camping de Binche-Plage est un modèle à suivre.

Pour rappel, fin 2010 plusieurs habitants de ce camping, après avoir été rayés des registres de la population, ont vu leur caravane marquée d'une croix jaune.

Quelques semaines plus tard les services policiers spéciaux d'intervention ont véritablement assiégé et vidé le camping... Nous en faisons écho en page 4 de ce journal, en reproduisant un large extrait d'une carte blanche écrite par le collectif d'associations.

Il nous faut continuer à nous mobiliser et à nous rassembler pour que les solutions de logement construites par les plus pauvres ne soient plus violemment mises à mal.

Fabien Lardinois et Chantal Cornet

CINEY-MARCHE-JEMELLE

PLAN HP DU GOUVERNEMENT WALLON :

Concertation ou répression?

“Ce jeudi 28 avril, la Région wallonne devrait adopter l’actualisation du plan relatif à l’habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie. L’actualisation de ce plan a été élaboré par la Ministre Eliane Tillieux, en charge de sa coordination au nom du Gouvernement et avec l’appui de l’administration depuis de nombreuses années. Sans consulter réellement les 12000 habitants concernés, ni leurs associations. Il comporte des mesures qui sont tout à fait opposées à ce que veulent les habitants, notamment des mesures répressives.

Dans la note au Gouvernement, on lit: “Dans les 34 communes concernées aujourd’hui par le Plan HP, le nombre de résidents ne diminue pas. Certains résidents quittent les équipements touristiques, mais d’autres les remplacent aussi vite. En période de crise, vu le manque de logement disponibles et leur coût, on observe un accroissement du nombre de résidents.”

On ne peut mieux dire que l’habitat dans les campings, parcs résidentiels et domaines choisis par quelque 12000 personnes constitue une solution réelle de logement.

Mais la note du Gouvernement tire une toute autre conclusion: “La volonté du Plan est d’empêcher que des nouvelles personnes s’y installent.” Et la première mesure d’action est “d’adopter une position ferme et déterminée rappelant le principe de l’interdiction de s’installer à titre permanent dans les équipements à vocation touristique.”

Parmi les habitants, il y a des personnes qui à un certain moment de leur vie se sont retrouvées avec deux valises de linge et 100 euros en poche. “Je n’ai pas eu d’autre solution que de venir voir au camping si l’on pouvait m’aider! C’est là qu’on m’a accueilli, réconforté, prêté un logement gratuit; Je peux dire que les personnes qui vivent dans les campings sont des bonnes personnes, à l’écoute des autres et d’une entraide naturelle et spontanée.”

Que va dire le Gouvernement wallon à ces personnes qui ont des difficultés et à ceux qui les ont accueillies? Que c’est interdit? Et où doivent-elles aller? Dans la rue ou dans des taudis? Et que dire aux citoyens face au manque de logements et face au coût des loyers? (...)

Depuis 30 ans, des personnes vivent dans les campings, dans les parcs résidentiels et dans les domaines. Ils ont installé l’eau et l’électricité, construit des chemins, une infrastructure; ils paient tous un revenu cadastral; ils ont investi leur argent dans leur caravane, leur chalet et à certains endroits dans une maison en dur. Plus de 12000 personnes ont choisi cette façon d’habiter. Le Gouvernement le savait. Il a laissé faire et donné un accord implicite.



Et voilà que 30 ans après, le projet Tillieux vient avec “le principe d’interdiction de s’installer” et veut “se concerter avec les parquets pour assurer le suivi des infractions.”

Le problème n’est pas l’illégalité des campings, des parcs résidentiels, des domaines. Les habitants considèrent qu’ils ne vivent plus uniquement dans des équipements touristiques. La loi n’a pas suivi la nouvelle forme d’habitat. Elle est en retard. Il n’y a pas de loi.

La gestion par la Ville de Binche du Plan HP a été qualifiée récemment par un représentant du Gouvernement d’“exemplaire” (DH, 23/03/2011). Il soulignait le “volontarisme du pouvoir politique en place.” La commune de Binche a déclaré fin 2007 qu’elle voulait fermer un camping se trouvant sur

son territoire. Elle a ensuite porté plainte au tribunal contre le propriétaire pour infraction à l’urbanisme. Elle s’est constituée partie civile et a demandé au tribunal la fermeture du camping. Ni le parquet, ni le juge ne l’ont suivie sur ce point.

En août 2008, elle a radié de la population les personnes habitant sur 40 parcelles. Suppression donc du domicile. Ces personnes sont restées 6 mois sans adresse et sans revenu pour certaines d’entre elles. Des rondes de policiers en tenue de combat ont été organisées systématiquement dans le camping. On a dessiné des croix jaunes sur 13 caravanes dont 5 étaient encore occupées...

Début 2010, le propriétaire gérant est condamné à payer une amende de 25000 euros. Fin 2010, suite à une nouvelle plainte pour infraction à l’urbanisme, celui-ci décide de fermer le camping.

Qui parle encore de départ volontaire? Toujours pour le Gouvernement, “Une dizaine d’endroits pourraient être assimilés à Binche plage”. Est-ce cela la ligne de conduite dont il veut discuter avec le Parquet?

On a le droit de se poser la question: la répression est-elle le modèle exemplaire du Gouvernement wallon?

Ce Plan comporte des mesures graves qui vont amputer encore plus les droits des habitants (mise en cause de la domiciliation, du bail, des possibilités de céder en héritage, etc.) alors qu’ils ont besoin d’être reconnus et soutenus dans leur combat pour mieux se loger. (...)

Extraits d’une carte blanche rédigée par Solidarités Nouvelles asbl, le Mouvement Luttes-Solidarités-Travail, Le Miroir Vagabond asbl, le Forum Social de Mettet (plate-forme d’associations actives auprès des résidents permanents).

NAMUR

“LE FIL”

Récupération, créativité et échanges



Le 23 avril, nous étions nombreux sur la scène de la maison de la culture de Marche. Nombreux parmi tant d'autres.

Ce soir-là, c'était "Top qu'on plisse et remue placard" : un défilé et une exposition à partir de la récupération et de la créativité.

L'atelier "le Fil" y a participé. Le Fil, c'est une collaboration entre LST et le secteur animation de la Province de Namur. C'est un lieu de créativité.

Nous créons, cousons, coupons, assemblons, à partir de vêtements usés, récupérés. Une chemise ou deux deviennent une jupe, une jupe prend la forme d'une veste, un rideau se transforme en robe, des poèmes font revivre un tee-shirt...

Tous les quinze jours, nous nous retrouvons dans nos locaux, avec nos perles, fils, bouts de tissus, boutons, rêves et imagination sous le bras.

C'est un lieu de rencontre. Et au fil, autour de la table, fourmillent des enfants, adolescents, adultes... de 5 à 60 ans. Des femmes et des hommes (même s'ils sont moins nombreux).

Nous avons des parcours différents. Pour certains d'entre nous, la récupération fait partie de notre vie, il a toujours fallu recoudre, rapiécer,

récupérer, transformer à défaut d'acheter.

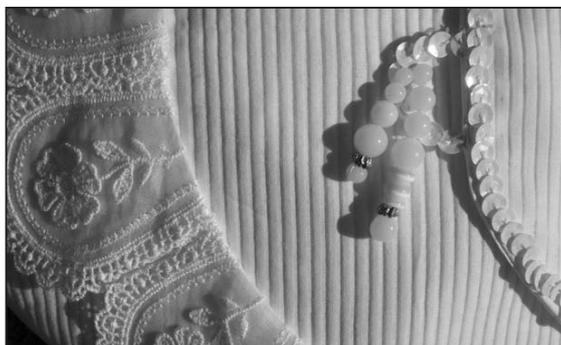
Pour d'autres, c'est un choix de vie, une simplicité choisie. Et se retrouver ensemble, autour de la table, c'est un choix pour notre groupe. La rencontre, c'est aussi la papote.

Et Dieu sait si on peut s'échanger des idées, des coups de mains, des encouragements. Si ça fourmille de gens, ça cause aussi beaucoup.

Et au bout d'un an de travail, ça nous permet de vous montrer nos réalisations, ces quelques photos du défilé de Marche en sont un exemple. Fin juin, nous prendrons le temps de les montrer à LST.

B : "Je ne voulais pas monter sur le podium. Quand j'ai vu le défilé, ça me donne vraiment envie de continuer, c'est comme un défi qu'on se donne. J'ai toujours fait de la récupération. A l'atelier le Fil, on a envie d'imaginer plus encore, de faire des trucs plus fous ou inattendus".

C : "Ce que j'apprécie par dessus tout c'est cette solidarité qui nous relie. Pour le création dans les tissus, mais aussi dans les moments plus difficiles de la vie"



**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

NOS DROITS

COHABITANT OU ISOLÉ ?

Certains droits sociaux dépendent de la qualité d'isolé ou de cohabitant.



Oeuvre de l'atelier créatif de LST Namur

Le montant de certaines allocations sociales varie selon que l'on vit seul ou que l'on cohabite avec d'autres. A partir de quand est-on cohabitant ?

La cohabitation repose sur deux conditions : la vie sous le même toit (voir numéro d'avril 2011) et le fait de faire un ménage commun.

FAIRE UN MÉNAGE COMMUN

La cohabitation suppose de régler principalement en commun les questions ménagères.

La cohabitation est le fait de vivre ensemble sous le même toit en faisant ménage commun, c'est-à-dire en réglant de commun accord, sinon complètement à tout le moins principalement, les affaires du ménage, même

sans pour autant confondre nécessairement ou entièrement les ressources.

La cohabitation n'implique d'ailleurs pas le partage des ressources, mais le partage des charges financières (loyer, eau, gaz, électricité, courses alimentaires, etc.).

L'idée derrière la loi est la suivante : deux personnes qui cohabitent font des économies par rapport à la situation financière qui serait la leur si chacune habitait chez elle : un loyer (peut-être un peu plus élevé) au lieu de deux loyers, etc.

Une famille cohabite, parce que les parents gèrent ensemble les charges du ménage.

Deux personnes qui partagent un logement, paient chacune leur loyer au propriétaire et vivent leur vie de manière autonome, ne cohabitent pas parce qu'elles ne mettent pas en commun la gestion des charges financières liées au logement.

Dans les maisons d'accueil et autres lieux d'hébergement collectif, il y a cohabitation si chaque occupant verse chaque mois sa participation dans un pot commun destiné à financer l'achat de nourriture pour tous et à payer les charges d'eau, d'électricité et de mazout.

Par contre, il n'y a pas de cohabitation si chaque résidant règle sa participation financière directement avec la direction de la maison d'accueil, de manière autonome, compte tenu de sa situation à lui, sans tenir compte de la situation des autres occupants.

C'est difficile pour un CPAS d'identifier les situations de cohabitation.

Plus la situation de chaque personne est distincte et autonome, plus les choses sont claires : chacun son contrat de bail écrit signé directement avec le propriétaire, chacun sa boîte aux lettres, chacun son abonnement à l'électricité, ou au moins un décompte individualisé clair des consommations à payer par chacun, etc.

Parfois, la situation dans l'immeuble n'est pas claire, il n'y a qu'une boîte aux lettres pour tous les occupants, il n'y a qu'un compteur d'électricité et d'eau et le propriétaire répartit les consommations de manière opaque.

Parfois, une personne est le locataire principal qui paie le loyer complet au propriétaire, puis sous-loue des chambres à d'autres. Parfois il n'y a pas de contrat de location écrit qui identifie clairement la place de chacun. Dans ce type de situation, le risque d'être considéré comme cohabitant augmente.

Une fois de plus, le bénéfice des droits sociaux passe par une présentation claire de son mode de vie quotidien, ce qui n'est pas toujours facile à faire quand on vit des situations instables ou précaires, quand on dépend du bon ou du mauvais vouloir d'un propriétaire, quand les relations avec d'autres occupants du même immeuble sont plus ou moins fragiles ou instables.

A suivre

Philippe Versailles

AGENDA DES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :

14 juin 2011 à 20h00

28 juin à 20h00

A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle
le jeudi de 9h à 11h
Cave à Noisieux
20 juin à 20h00

A ANDENNE

Le mardi :

7 juin à 20h00

21 juin à 20h00

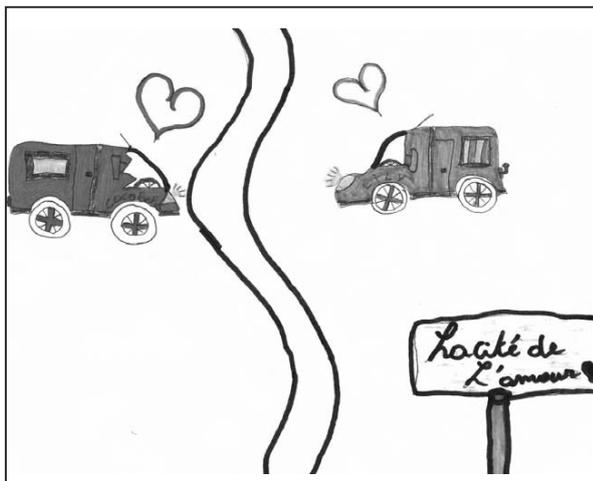
DES ENFANTS DE ANDENNE

« LE MINIBUS ET LA CAMIONNETTE »

***Les enfants ont laissé libre cours à leur imagination
et ont ainsi créé une petite histoire...***

« Il était une fois un minibus rouge du nom de Coco Bobo.
Celui-ci parle, conduit tout seul, sait compter jusque 10, danse,
chante, joue... sur le quartier de Peu d'Eau.

Un jour, il est tombé amoureux d'une camionnette rose, Lili.
Il faisait son charmeur en ouvrant son coffre qui renfermait
un trésor : une magnifique caisse de livres brillants avec
des histoires rigolotes et qui font rêver.



Ils se baladent ensemble sur le quartier
et les alentours portière contre portière.
Coco Bobo regardait Lili dans les phares
et c'est alors qu'il heurte un poteau et
se fait un gros bobo sur le capot.

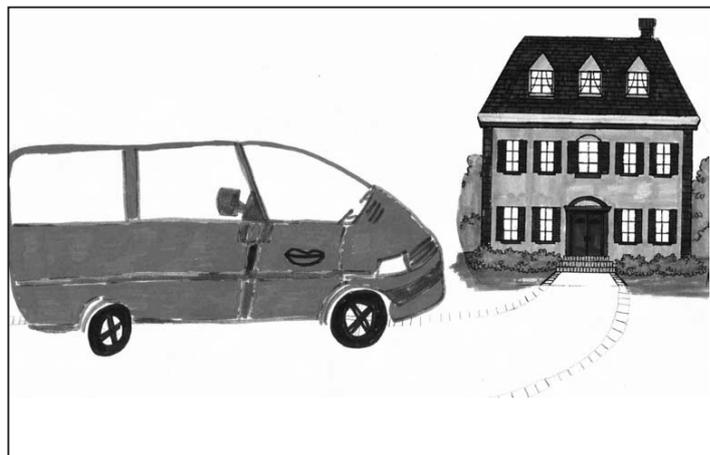
La voiture bleue Sidonie l'a soigné en lui
donnant une cuillère de Supersirop.
Lili, elle, lui a fait un gros bisou lui lais-
sant une marque de rouge à lèvres et
Coco Bobo devient encore plus rouge !

Ils se marièrent et eurent des
enfants :

deux caminis et deux minicas.

Et vécurent heureux jusqu'à la fin
de leur vie sur le quartier dans un
magnifique garage doré.

Et c'est ainsi que se finit l'histoire !



ÇA SE PASSE

Fédération LST

TRAVAIL COLLECTIF

Il y a quelques mois le groupe des associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté dont LST est membre, a publié le document intitulé "conditionnalité des droits"*.

Ce travail collectif, mené pendant 2 ans, met en évidence, à partir de l'expression du vécu des familles les plus pauvres, les nombreuses nouvelles exigences qui conditionnent l'application des droits.

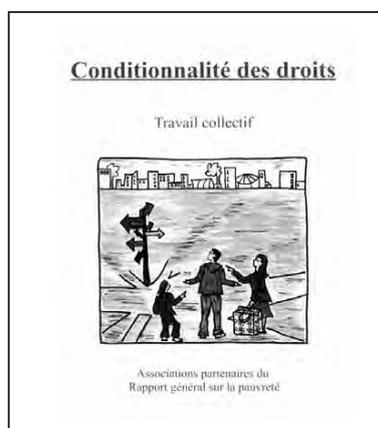
Il en ressort un constat inquiétant: "les conditions imposées, au lieu de contribuer à une émancipation des plus pauvres, produisent pour beaucoup une situation de misère durable de laquelle il est de plus en plus difficile de sortir."

Le groupe a décidé de se remobiliser autour de ce document pour aller plus loin dans l'analyse et épingle des mécanismes porteurs de misère et qui sont de plus en plus présents au niveau de l'ensemble de la planète. Afin de mener des actions d'in-

terpellation qui questionnent et poussent au changement.

Ce groupe s'est réuni une première fois le 6 mai dernier au Service de lutte contre la pauvreté à Bruxelles. La prochaine rencontre est prévue le 17 juin et il y en aura très probablement d'autres.

* Disponible dans les différentes locales de LST au prix de 1 euro.



LES JEUNES EN WEEKEND

Le groupe des jeunes était à Chevetogne ce weekend de la mi-mai pour préparer l'exposition "Familles, je vous..." que vous aurez l'occasion de voir à partir de ce 4 juin dans les jardins de l'hotel de ville de Namur.

Nous étions une vingtaine à préparer une mise en scène qui sera pré-

sentée lors de l'inauguration. Chants, danses, théâtre.

Un weekend dans les bois, dans une ambiance bien agréable de travail, de détente, de promenades... Merci à Paul, Sophie et Jonathan pour leur dynamisme.

PETITES NOUVELLES

Ciney-Marche-Jemelle

Gaby est de retour chez elle après un long séjour à l'hôpital.

Nous lui souhaitons un prompt et bon rétablissement.

NAISSANCE

Une petite Alice est née ce samedi 14 mai 2011 chez Nicolas et Nathalie. C'est la sixième petite-fille de Fabien Lardinois..

Nous leurs souhaitons de bons moments en famille.

Namur

Monsieur Jean Robin est décédé le 22 avril 2011. Il est le papa de Françoise, militante à LST. Nos sincères condoléances à Françoise et sa famille.

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises
de Ciney-Marche-Bastogne-Jemelle :
Chantal, Fabien
de Namur :
Andrée, Cécile, Philippe, et l'équipe de
rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien : 15,00 Euros/an
Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9387
de la Fédération Luttes-Solidarités-Travail
27, rue Pépin
5000 NAMUR

Tous les dons de plus de 40,00 Euros
sont déductibles des impôts
Montant à verser sur le compte
250-0083038-91

de CARITAS SECOURS francophone
(délégation de NAMUR -LUXEMBOURG)
avec comme mention :
projet n° 05/65 (LST)
ou projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Route de France, 5
5377 BAILLONVILLE
Tél. : 0479/28.90.57
ciney-marche@mouvement-LST.org

Province du Hainaut :
Fabien Lardinois
Rue de l'Escaloperie,1
7040 QUEVY-LE-GRAND
Tél. : 065/88.59.50 - 0479/28.90.57

A Namur :
L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck
Rue du centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST
www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...
Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...
Bonne lecture

Avec le soutien
de la Communauté française (Ministère de la
Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne
(direction générale de l'économie et de l'emploi)